

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 10 septembre 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : Mme Marie-Claude Lamarche  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Luc Papillon, directeur général  
Mme Josée Marineau, responsable des comptes payables  
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au Cabinet du Maire  
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications  
Mme Francine Blain, trésorière

---

#### **CE-2014-1104-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

#### **CE-2014-1105-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

#### **CE-2014-1106-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 3 SEPTEMBRE 2014**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 3 septembre 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

#### **CE-2014-1107-DEC MÉMOIRE / PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN POUR LE LOGEMENT SOCIAL ET ABORDABLE 2015-2020 DE LA CMM**

ATTENDU QUE le 26 juin 2014 la Communauté métropolitaine de Montréal invitait la Ville de Terrebonne à soumettre un mémoire à la séance de consultation de la Commission du logement social dans le cadre du plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2015-2020 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne entend poursuivre le développement communautaire afin de répondre aux besoins pressants des familles, des personnes seules, des aînés et des personnes handicapées à la recherche d'un logement abordable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service du développement économique à la Direction de l'urbanisme durable, et de M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du mémoire de la Ville de Terrebonne sur le projet du plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable 2015-2020 de la Communauté métropolitaine de Montréal.

Que le mémoire de la Ville de Terrebonne soit déposé lors de la consultation de la Communauté métropolitaine de Montréal le 1<sup>er</sup> octobre 2014 dont les thèmes suivants sont abordés :

- Enjeux de la fin des conventions d'exploitation et du financement fédéral ;
- Enjeux de maintien et de développement du parc existant ;
- Enjeux de développement du parc social et abordable ;
- Enjeux de l'acceptabilité sociale des projets ;

---

**CE-2014-1108-DEC    REQUÊTE    INTRODUCTIVE    D'INSTANCE    /  
INNOVASSUR ASSURANCES GÉNÉRALES INC. /  
DÉGÂT D'EAU / 1810, RUE RENÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 31 juillet 2014, une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages et intérêts au montant de 17 291,75\$ suite à un dégât d'eau causé par une fuite du compteur d'eau de la résidence, le 5 janvier 2014, au 1810, rue René (secteur La Plaine);

ATTENDU QUE dans ce cas, la ville a nié responsabilité, car le règlement numéro 576 de l'ancienne Ville de La Plaine prévoyait que le citoyen était responsable de l'entretien de son compteur d'eau ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la ville dans le dossier Innovassur, Assurances générales inc. c. ville de Terrebonne (700-22-031774-143).

---

**CE-2014-1109-DEC    ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE  
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 081 088,49\$ préparée le 4 septembre 2014 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 884 654,47\$ préparée le 29 août 2014.

---

**CE-2014-1110-DEC    ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE  
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES  
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 473 864,98\$ préparée le 4 septembre 2014.
-

**CE-2014-1111-DEC NOMINATION / DIRECTEUR-ADJOINT OPÉRATIONS /  
VOIRIE, ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU  
ET ATELIER MÉCANIQUE / DIRECTION DE  
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'ouverture du poste de directeur-adjoint opérations aux services de la voirie, de l'environnement et de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Luc Fugère ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Luc Fugère à titre de directeur-adjoint opérations aux services de la voirie, de l'environnement et de l'hygiène du milieu et de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 6 octobre 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi d'une (1) semaine de vacances pour la période du 6 octobre 2014 au 30 avril 2015 et de trois (3) semaines de vacances au 1<sup>er</sup> mai 2015. Que le salaire de M. Fugère soit fixé à l'échelon 8 de la classe 9, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2014-1112-DEC NOMINATION / COMMIS-MAGASINIER / SERVICE DE  
L'ADMINISTRATION ET CONTRÔLE BUDGÉTAIRE /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis-magasinier au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. David Sinclair au poste de commis-magasinier au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 15 septembre 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2014-1113-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONTREMAÎTRE /  
UNITÉ DE L'ENTRETIEN MÉNAGER ET DU SOUTIEN  
AUX ACTIVITÉS / DIRECTION DU LOISIR ET VIE  
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'absence en invalidité de deux (2) contremaîtres et également du volume de travail à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'embaucher M. Vugar Mevlan à titre de contremaître à l'unité de l'entretien ménager et du soutien aux activités à la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, à compter du 15 septembre 2014 jusqu'au 29 novembre 2014.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Mevlan.

Copie dudit contrat est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2014-1114-DEC DEMANDE DE RACHAT D'ANNÉES DE SERVICE /  
MICHEL LARUE / RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE  
RETRAITE DES CADRES DE LA VILLE DE  
TERREBONNE**

ATTENDU QUE M. Michel Larue a été embauché par la Ville de Terrebonne le 22 avril 2014 à titre de directeur de l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE M. Larue a participé au Régime de retraite de la Ville de Blainville du 22 mars 2010 au 22 avril 2014 ;

ATTENDU QUE l'article 12.04 du protocole d'entente intervenu avec l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne et la Ville de Terrebonne, prévoit que :

*« Les participants au régime de retraite qui veulent se prévaloir des dispositions de l'article 9.3 du régime de retraite relatif aux ententes de transfert doivent adresser leur demande à la Direction des ressources humaines. Une telle demande doit être approuvée par la Ville, aux conditions déterminées par la Ville, dont notamment les hypothèses actuarielles utilisées et le principe qu'aucun risque financier supplémentaire ne doit être assumé par le régime et par la Ville » ;*

Et que l'article 12.05 prévoit que :

*« Les délais pour se prévaloir des dispositions des articles 12.03 et 12.04 sont d'un an à compter de la signature du présent protocole, ou d'un an à compter de la date d'embauche ou de nomination pour les nouveaux participants. L'employé assume 100% du coût du rachat. »*

ATTENDU QUE la Direction des ressources humaines a mandaté la firme Aon Hewitt inc. pour la production du relevé de rachat et l'hypothèse actuarielle à utiliser aux fins de la détermination du coût de rachat lesquels ont été établis et sont acceptables ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général, et de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif accepte d'offrir à M. Michel Larue la possibilité de racheter des années de service dans le Régime de retraite des cadres de la Ville de Terrebonne.

Que la Ville de Terrebonne rembourse au comité de retraite, les honoraires actuariels découlant de cette demande, après vérification et approbation de la Direction des ressources humaines.

---

**CE-2014-1115-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / POSTES DE  
COORDONNATEURS**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative pour la l'embauche d'un coordonnateur de projets au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 144 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro

1-02-130-00-999	(réserve pour imprévus)	144 000\$
-----------------	-------------------------	-----------

AUX postes budgétaires numéros

1-02-970-00-111	(salaire régulier)	105 600\$
1-02-970-00-210	(régime de retraite)	9 600\$
1-02-970-00-220	(R.R.Q.)	3 200\$
1-02-970-00-230	(Assurance-emploi)	1 600\$
1-02-970-00-240	(Fonds des services de santé)	5 000\$

1-02-970-00-250	(C.S.S.T.)	2 400\$
1-02-970-00-260	(Assurance collective)	5 600\$
1-02-970-00-270	(Régime québécois d'assurance parentale)	1 000\$
1-02-310-00-649	(Pièces et accessoires)	10 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2014-0390 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2014-1116-DEC AMENDEMENT / RÉOLUTION CE-2013-1417-DEC / SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL, SANITAIRE ET D'AQUEDUC / LOTS 4 048 917 A 4 048 919, 4 048 923, 4 048 924 ET 4 798 736 A 4 798 738 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE des travaux de bouclage d'égout et d'aqueduc ont été réalisés sur une partie des lots 4 048 917 à 4 048 919, 4 048 923, 4 048 924 ainsi que 4 798 736 à 4 798 738 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QU'une servitude est requise sur une partie des lots 4 048 917 à 4 048 919, 4 048 923, 4 048 924 ainsi que 4 798 736 à 4 798 738 du cadastre du Québec pour l'entretien des réseaux municipaux ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1417-DEC autorisant la signature de l'acte de servitude de passage en faveur de la ville pour l'entretien de ses réseaux selon le plan et la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 4057 de ses minutes ;

ATTENDU QUE la description technique préparée par M. Jonathan Laforce a été révisée par la description technique déposée sous le numéro 4474 de ses minutes, et ce, afin d'augmenter les superficies des parcelles 2 à 10 pour intégrer l'ensemble des infrastructures ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1417-DEC pour réviser la description technique décrivant les parties de lots où la servitude doit être enregistrée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1417-DEC soit et est amendée afin de remplacer le plan et la description technique préparés par M. Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 4474 de ses minutes.

Que le président ou le vice-président du comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude de passage en faveur de la ville pour l'entretien et la réparation des conduites d'aqueduc et d'égouts existantes sur une partie des lots 4 048 917 à 4 048 919, 4 048 923, 4 048 924 ainsi que 4 798 736 à 4 798 738 du cadastre du Québec.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du promoteur, soit la société Fiducie Immobilière Trudel.

---

**CE-2014-1117-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT / RUE SAINT-PAUL / ENTRE LES RUES SAINT-MICHEL ET SAINT-LOUIS**

ATTENDU le règlement numéro 576 décrétant des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis, et prévoyant un emprunt au montant de 609 800\$ ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Paul, entre les rues Saint-Michel et Saint-Louis** ».

---

**CE-2014-1118-DEC RADIATION DE LA CLAUSE RÉSOLUTOIRE /  
TERGEL INC. / 895, RUE ITALIA / LOT 3 748 880**

ATTENDU QU'un acte de vente par la Ville de Terrebonne à la société Tergel inc. est intervenu le 20 juin 2007 devant Me Sylvie Lafond, notaire, et a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 14 368 512 ;

ATTENDU QU'un bâtiment a été construit tel qu'exigé à l'acte de vente ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique à la Direction de l'urbanisme durable, d'accorder mainlevée pure et simple et de consentir à la radiation de la clause résolutoire créée en faveur de la Ville par la société Tergel inc., mais en autant seulement qu'est concernées les obligations prévues au paragraphe 9.5, tel que mentionné à l'acte préparé par Me Sylvie Lafond, notaire, et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le président ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée afin de donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2014-1119-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h15.

---

---

Vice-président

---

Secrétaire